



fermeture d'une association poursuivie aux prudhommes

Par **sophierosa**, le **22/09/2023** à **14:20**

Bonjour

j'ai attaquée l'association pour laquelle je travaillais pour travail dissimulé pendant un congé maternité. Elle est en cours de liquidation, un liquidateur a été nommé, elle compte fermer d'ici la fin de l'année. Peut-elle le faire alors qu'une procédure judiciaire est en cours ? Les comptes peuvent ils être cloturés alors que l'affaire n'a pas encore été jugée ?

Merci de votre retour

Bien cordialement

Sophie

Par **P.M.**, le **22/09/2023** à **16:39**

Bonjour,

Il faudrait savoir si c'est une dissolution ou une liquidation judiciaire et je vous propose [Ce dossier : Les salariés d'une association dissoute peuvent-ils l'assigner devant les Prud'hommes ?](#)